



NOTIFICATION

Révision

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>RÉPUBLIQUE KIRGHIZE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>The Eurasian Economic Commission</i> (Commission économique eurasiatique) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], 3.2 [], 7.2 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Voir rubrique 6 (liste de produits disponible au point d'information)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Programme for Developing Priority Technical Regulations for 2006-2007 Decree #11, 12 January 2006</i> (Programme d'élaboration de réglementations techniques prioritaires pour 2006-2007. Décret n° 11 du 12 janvier 2006). 8 pages, en russe
6. Teneur: Le projet de modifications de la partie 7 du chapitre II des exigences sanitaro-épidémiologiques et d'hygiène communes pour les produits soumis à surveillance (contrôle) sanitaro-épidémiologique, approuvées par la Décision n° 299 du 28 mai 2010 de la Commission de l'Union douanière, prévoit la mise à jour des exigences de sécurité applicables aux machines, aux appareils et à l'électrotechnique.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes
8. Documents pertinents: -
9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: à déterminer
10. Date limite pour la présentation des observations: 8 avril 2024

- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

https://docs.eaeunion.org/ria/ru-ru/0106421/ria_06022024

https://members.wto.org/crnattachments/2024/TBT/KGZ/24_01235_00_x.pdf

https://members.wto.org/crnattachments/2024/TBT/KGZ/24_01235_01_x.pdf